

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 9

DELIBERATION N° 42 -2015

Séance du mercredi 4 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le mercredi 4 novembre 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

**Absent :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre NOMIUS

**Objet :** Demande de financements pour la création d'un City Stade

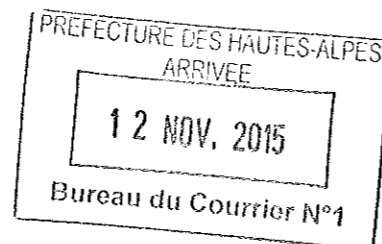
Le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal Jeunes a souhaité voir se réaliser la création d'un City Stade que nous avons prévue dans nos projets futurs.

Ce projet est bénéfique au maintien de la population jeune dans nos petits villages pour leur permettre d'exercer plusieurs activités sportives, organiser des rencontres et apporter un dynamisme considérable au sein de la Commune. Il permettra dans le cadre du regroupement pédagogique des élèves scolarisés sur la commune de Lardier et Valença, d'y exercer les activités dans le cadre des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires).

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à environ 42 500 € HT.

Le Maire propose de solliciter Madame la Députée des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire pour une somme de 10 000 €.

- RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000 €
- AUTOFINANCEMENT	<u>32 500 €</u>
- MONTANT HT	42 500 €



Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Sollicite une aide auprès de Madame la Députée des Hautes-Alpes
- Approuve le plan de financement proposé

Fait et délibéré, le 4 novembre 2015

Le Maire  
  
Rémi COSTORIER  
